

Québec, le 28 mai 2009

Mme Line Beauchamp  
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est  
30e étage  
Québec (Québec)  
G1R5V7

**Objet : Nécessité d'une législation favorisant une réduction des emballages**

Madame,

La Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec (CVIVQ) a pour mandat de voir à ce que ledit incinérateur respecte les normes environnementales et adopte les meilleures pratiques en matière d'incinération et cela, notamment afin de préserver la qualité de vie des gens habitant aux environs de l'incinérateur. Au-delà de ce mandat, les membres du CVIVQ conviennent que la méthode la plus sûre de limiter les risques associés à l'incinération est ... d'incinérer moins!

Dans le contexte actuel, cet objectif semble toutefois difficilement atteignable car force est de constater que la génération de matières résiduelles ne cesse de croître. De 2002 à 2008, les matières gérées sur le territoire de la Communauté Métropolitaine de Québec (CMQ) ont connu une hausse de quelque 28 % tandis que la population croissait d'à peine 4 %<sup>1</sup>. Cet accroissement semble lié à la hausse des ventes au détail et du PIB. Par conséquent, en dépit des nombreux efforts déployés par la Ville de Québec afin de favoriser la réduction, le réemploi et le recyclage, et bien que le taux de diversion des matières résiduelles est passé en 22 % à 45 % entre 2002 et 2008, l'incinérateur de la Ville de Québec fonctionne toujours à pleine capacité.

---

<sup>1</sup> Bilan 2008 – Plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec Rive-Nord

Face à cette tendance, il apparaît de plus en plus évident que les mesures incitatives mises en place par les municipalités ne peuvent suffire à la tâche. Il apparaît donc important aux yeux des membres du CVIVQ que le gouvernement québécois se dote d'outils législatifs qui entraîneront nécessairement une réduction de la production d'emballages, à la fois en terme de volume que de quantités, notamment en interdisant les emballages non recyclables. Une telle action pourrait cadrer dans l'actuelle révision de la *Politique de gestion des matières résiduelles* et constituer, en plus du changement d'habitudes souhaité, une façon de réduire à la source la génération des matières résiduelles.

En espérant que vous tiendrez compte de notre suggestion dans vos travaux futurs, je vous prie d'agréer, madame, l'expression de ma haute considération.



---

Anne Beaulieu, présidente  
Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec

AB/pj

c. c. Mme Ginette Bureau, PDG Recyc-Québec